



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

1^{er} avril 2015

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016	<u>2</u>
Enquête sur la structure des vergers 2017	<u>5</u>
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des chronotachygraphes	<u>8</u>
Enquête sur les entreprises et le développement durable	<u>12</u>
Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics	<u>15</u>
Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment	<u>18</u>

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016 (ESEA 2016)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2016 (ESEA 2016)

2. Service producteur

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), Service de la statistique et de la prospective (SSP)

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ainsi que les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom.

4. Historique de l'enquête

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. Entre les recensements 2000 et 2010, trois enquêtes ont été réalisées en 2003, 2005 et 2007. L'enquête projetée en 2016 sera la deuxième après le recensement agricole de 2010 et ESEA2013. Un avis d'opportunité avait été obtenu pour les deux enquêtes ESEA 2013 et 2016. Toutefois, les règlements communautaires qui devaient encadrer ces deux enquêtes ne s'appliqueront pas pour la version 2016. Ils ont été modifiés et vont intégrer, comme en 2010, un volet traitant des méthodes de production agricole.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Toutes les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles font l'objet de publications d'études dans la série "Primeur" et de résultats mis en ligne sous forme de tableaux.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les principaux objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. Elle doit permettre de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation. Les principaux thèmes abordés sont :

- Main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, recours à la prestation de service ;
- Superficies mises en culture pendant la campagne agricole 2015-2016, superficies cultivées sous label bio, superficies irriguées et/ou drainées ;
- Cheptels et capacités d'accueil aux 1er novembre 2016 ;
- Statut juridique, mode de faire-valoir des terres, labels de qualité ;
- Activités de diversification, principaux modes de commercialisation ;
- Méthodes de production agricole.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires. Les règlements N° 1166/2008 du 19/11/2008 et N° 1200/2009 du 30/11/2009 qui encadraient le recensement de l'agriculture en 2010 et l'enquête de 2013 ont été rediscutés et sont, au moment de l'écriture de cette fiche, en cours de finalisation de leur parcours législatif. Ces règlements définissent entièrement le questionnaire minimum tel qu'il doit être réalisé dans tous les pays de l'union et au même moment. Ces règlements fixent également les contraintes minimales de précision des résultats. Chaque état membre peut inclure des questions à son initiative, ce qui est le cas en France après consultation des principaux utilisateurs.

Outre la direction générale de l'agriculture de la commission européenne et EUROSTAT, tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites : directions techniques du ministère de l'agriculture, organisations professionnelles et de salariés, instituts de recherche, offices...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'ESEA est la seule source faisant un point complet des structures de productions agricoles. Elle est la seule à permettre d'établir des liens entre les différentes composantes des exploitations agricoles. Avec le réseau d'information comptable agricole (RICA), l'ESEA est la source utilisée pour l'évaluation des politiques publiques en matière de structures, tant au plan européen qu'au plan national.

Les autres sources disponibles sont toutes partielles soit en termes de champ couvert, soit en termes de contenu.

9. Insertion dans un système d'information

L'opportunité est demandée de nouveau pour l'ESEA 2016, qui est la seconde et dernière planifiée au cours de la décennie suivant le recensement de l'agriculture 2010 et avant un probable recensement en 2020.

Il n'est prévu ni post-enquêtes, ni questionnaires annexes.

Les données administratives disponibles sont utilisées, avec l'accord d'EUROSTAT, afin de limiter la charge des répondants :

- les données issues des déclarations annuelles de surfaces sont utilisées pour pré remplir les questionnaires. Ces variables ne nécessitent plus qu'une confirmation et/ou un complément.
- les données issues de la base nationale d'identification des bovins et de la base des aides au développement rural sont utilisées en remplacement des questions correspondantes.

10. Unité statistique

L'unité d'enquête est l'exploitation agricole telle qu'elle a été définie lors du recensement de l'agriculture 2010.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est défini par les codes NAF rév.2 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitations sont représentées ainsi que les exploitations gérant des pâturages collectifs.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière sauf Mayotte et une partie de la Guyane, celle qui est la plus difficilement accessible et la moins concernée par les productions agricoles.

Des questions à initiative régionale pourront être introduites dans le questionnaire national. Leur nombre sera limité et l'insertion sera réalisée par le service central après vérification de la qualité potentielle des résultats obtenus. À ce stade, cette possibilité est susceptible d'être utilisée pour caractériser les exploitations agricoles touchées par l'implantation de la future ligne de chemin de fer à grande vitesse du grand ouest.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée par le recensement de l'agriculture 2010 mis à jour par SIRENE pour les informations de créations, suppressions, adresses... et par les sources administratives disponibles pour les variables telles que surfaces, cheptels...

La taille totale de l'échantillon sera déterminée afin d'atteindre les objectifs de précision imposés par les règlements communautaires. Elle sera comprise entre 50 et 60 000 exploitations agricoles tirées dans les 516 000 recensées et dans la population des exploitations agricoles créées depuis le recensement de 2010 qui feront l'objet d'un taux de sondage plus élevé.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée en face-à-face, en mode CAPI, par des enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte se déroule d'octobre 2016 à avril 2017.

16. Temps de réponse, contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse maximum sera limité à 1h30 pour les exploitations de polyculture élevage. Le temps de réponse moyen sera d'environ 40 minutes.

Les seules questions personnelles concernent les personnes travaillant sur l'exploitation agricole et appartenant à la famille de l'exploitant individuel. Elles concernent l'âge, le sexe et le niveau de formation.

17. Instances de concertation (comitologie)

L'enquête est confiée à un chef de projet placé sous l'autorité du chef du bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières.

Un comité des utilisateurs est réuni au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Ce comité sera réuni en fin d'enquête pour une présentation des résultats.

Un comité de pilotage interne au SSP est réuni en tant que de besoin en fonction des éventuelles décisions à prendre.

Un groupe de travail réunissant le chef de projet et les représentants de quatre ou cinq Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISEs) est réuni plusieurs fois au cours de la préparation de l'enquête pour mettre au point le questionnement, procéder aux tests des questionnaires et des applicatifs de saisie contrôlée (CAPI).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
3	Septembre 2017	France et régions	Agreste Primeur (4 pages) et publications régionales, premiers chiffres sur site Internet Agreste
2	Décembre 2017	France, régions départements	Site Internet Agreste
1	Septembre 2017	Département	Fourniture des données individuelles à Eurostat, et aux SRISE/SISE
2	Janvier 2018	Données individuelles niveau géographique ?	SSM et CASD

* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multi sources...*
- 2 - Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multi sources...
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Personnels permanents en service central : 2 ETP (1A et 1B) pendant 17 mois pour la préparation, 2 ETP (1A et 1B) pendant 8 mois pour le suivi de la collecte et la validation des données, 2 ETP (1A et 1B) pendant 5 mois pour l'exploitation de l'enquête et la valorisation.

Personnels permanents en services déconcentrés : pour chaque SRISE, 2 ETP (1A et 1B) pendant 6 mois pour le suivi de la collecte, 1 ETP (1A) pendant 2 mois pour la validation des données, 1 ETP (1A) pendant 3 mois pour l'exploitation des résultats.

Coût de collecte (rémunération des enquêteurs pigistes charges comprises) : entre 1 870 000 et 2 250 000 € selon la taille de l'échantillon.

20. Procédures particulières :

Aucune question sensible et aucune question concernant des fournisseurs ou sous-traitants.

FICHE DE PRÉSENTATION **Enquête sur la structure des vergers**

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la structure des vergers.

2. Service producteur

Le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

4. Historique de l'enquête

L'enquête sur la structure des vergers est une enquête quinquennale mise en place dans les années 1970 pour répondre à un règlement européen, demandant aux États membres la fourniture d'informations statistiques sur la structure des cultures pérennes. Un précédent règlement sur les vergers et un autre sur les vignobles ont été abrogés et remplacés par le règlement (UE) n° 1337/2011 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011. Les données recueillies dans le cadre de la prochaine enquête de l'enquête sur la structure des vergers permettront de répondre à ce règlement européen.

En 2012, l'enquête n'a pas pu être conduite dans sa forme habituelle car la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche avait prévu la réalisation d'un inventaire des vergers. Compte tenu de la concomitance des deux obligations (européenne et nationale), il avait été décidé de mettre en œuvre un inventaire en 2012 qui permettrait de répondre à la fois au règlement européen et à la loi française. Pour 2017, la nécessité d'avoir un inventaire exhaustif n'existe plus. Il est donc décidé de revenir à la forme habituelle de l'enquête sur la structure des vergers comme jusqu'en 2007.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

En 2012, l'enquête sur la structure des vergers n'a pas pu être conduite et a été remplacée par un inventaire exhaustif des vergers. Cet inventaire a été plus long et complexe à mettre en œuvre car il a nécessité la collecte des lots d'arbres fruitiers auprès de l'ensemble des exploitations arboricoles connues (16 000) alors que les enquêtes sur la structure des vergers jusqu'en 2007 recueillaient les données auprès d'un échantillon d'environ 6 500 exploitations arboricoles.

Jusqu'en 2007, les enquêtes sur la structure des vergers étaient bien acceptées par les exploitants. Elles ont permis de répondre régulièrement aux demandes d'Eurostat ainsi qu'à nos propres besoins en enquêtant des espèces complémentaires par rapport aux attentes d'Eurostat.

Chaque enquête sur la structure des vergers a donné lieu à communication des résultats à Eurostat ainsi qu'à diverses publications nationales sur l'évolution du verger français (Primeurs 4 pages, chiffres et données, données en ligne sur Agreste...).

6. Objectifs généraux de l'enquête, et principaux thèmes abordés

Cette enquête doit permettre de disposer d'un état des lieux sur la structure des vergers en 2017 dans la continuité des précédentes enquêtes sur la structure des vergers et de l'inventaire des vergers. Elle consistera essentiellement à recueillir le descriptif des lots d'arbres fruitiers (âge, densité, variété). Ces données permettent de répondre à plusieurs objectifs :

- suivre l'évolution dans le temps des superficies arboricoles et du potentiel de production des arbres ;
- améliorer les outils de prévision de récolte et ainsi mieux gérer les flux des marchés ;
- anticiper les évolutions variétales au sein des espèces fruitières.

Deux thèmes supplémentaires pourraient être abordés : la commercialisation des productions fruitières (comme lors des dernières enquêtes) et le temps consacré aux travaux arboricoles (nouveau besoin).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête permet de répondre au règlement (UE) n° 1337/2011 qui précise dans son article 4 et dans les annexes les données que doivent produire les États membres tous les 5 ans.

Par ailleurs, cette enquête doit répondre également à un besoin national. La loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a prévu la réalisation d'un inventaire des vergers. Le décret n° 2011-670 du 14 juin 2011 définit les conditions de réalisation de l'inventaire. Ce décret complète le code rural. Les articles D. 311-19 et D. 311-20 précisent les espèces fruitières concernées et les données attendues pour décrire les lots.

L'enquête sur la structure des vergers doit permettre de répondre à la fois de répondre au règlement européen et d'actualiser les données de l'inventaire réalisé en 2012.

Les utilisateurs seront donc multiples : Eurostat, ministère, organismes techniques et professionnels.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est la seule source d'information disponible actualisée tous les 5 ans sur les surfaces et l'état du verger national. Les fichiers administratifs ne permettent pas de disposer de ces données.

9. Insertion dans un système d'information

Depuis 1969, tous les 5 ans, le SSP réalisait une enquête sur la structure des vergers par sondage auprès des arboriculteurs. La réglementation européenne imposait d'enquêter les pommiers, les poiriers, les pêcheurs et nectariniers, les abricotiers et les agrumes. La France avait étendu, pour ses propres besoins, le champ des espèces aux pruniers, aux noyers, aux cerisiers et aux kiwis.

En 2012, l'inventaire des vergers a permis de répondre à la réglementation européenne. Cette dernière a étendu le champ des espèces au raisin de table et à l'olivier. La France ayant obtenu une dérogation, l'olivier n'a cependant pas été enquêté en 2012.

La prochaine enquête s'inscrit dans la continuité des informations déjà recueillies au cours des précédentes enquêtes. L'opportunité est demandée pour la prochaine enquête portant sur l'état des vergers en 2017.

10. Unité(s) statistique(s)

L'unité de collecte est l'exploitation pour laquelle est décrit chaque lot fruitier, c'est-à-dire, tout ou partie d'une parcelle plantée avec :

- une même espèce fruitière,
- une même variété,
- une même année de première feuille ou de sur-greffage,
- une même distance entre rang et sur rang.

11. Champ de l'enquête

Le champ est constitué des exploitations produisant et commercialisant les espèces suivantes : pomme de table, poire de table, pêche et nectarine, abricot, noix, cerise, prune, raisin de table, kiwi, agrumes et olivier.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole + DOM) à l'exception de Mayotte pour laquelle il n'existe pas de source sur l'univers des exploitations arboricoles.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'univers initial est constitué de la base des lots et des exploitations arboricoles recensée au cours du dernier inventaire des vergers. Les seuils retenus seront les mêmes que ceux de l'inventaire des vergers

(1 ha par espèce et par exploitation à l'exception de la cerise, de la poire et du raisin de table pour lesquels le seuil est fixé à 0,5 ha par espèce et par exploitation). Ces seuils permettent de couvrir au moins 95 % des surfaces nationales. Le nombre d'unités enquêtées devrait être de l'ordre de 7 000 hors olivier. Avec l'olivier, il pourrait atteindre environ 8 000 exploitations.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée par des visites d'enquêteurs des services régionaux de la statistique agricole auprès des exploitations produisant au moins une espèce au-delà des seuils retenus. Les données seront collectées sur tablet PC en mode Capi. Les questionnaires seront pré-remplis à partir du descriptif du lot recueilli au cours du dernier inventaire. Il ne sera pas possible d'utiliser des sources administratives car il n'en existe pas sur le sujet.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte est prévue entre novembre 2016 et février 2017.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse sera variable selon la taille du verger. Compte-tenu du pré-remplissage des lots recueillis au cours de l'inventaire des vergers, la collecte sera plus rapide que si tout devait être saisi. Le temps de réponse est estimé entre 15 et 45 minutes. Il sera plus long pour les exploitations ayant des oliviers puisque les lots d'oliviers n'auront pas pu être pré-remplis. Dans tous les cas, le temps de réponse ne devrait pas dépasser 60 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire. Il comprend des représentants du ministère en charge de l'agriculture, des organisations de producteurs, de la filière professionnelle (FNPF), des organismes techniques et de recherche (CTIFL, INRA), de France-AgriMer et des services régionaux de la statistique agricole. Par ailleurs, une information spécifique est prévue auprès des organisations professionnelles nationales (FNSEA, JA, Coordination rurale, Confédération paysanne).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée (1)	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique (2) envisagé pour les résultats	Remarques
1	Été 2018	France entière, régions	Eurostat
2	Été 2018	France entière, régions	Tableaux pour tout public mis en ligne sur le site Internet Agreste
3	2018 (S2)	France entière, régions	Primeurs 4 pages, chiffres et données

(1) Type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multi-sources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multi-sources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

(2) France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la réalisation du questionnaire et la préparation de l'outil de collecte (0,5 ETP niveau A), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 20 ETP pendant les mois de collecte – formation des enquêteurs, suivi de la collecte, validation des données).

Moyens financiers : budget prévu de 600 000 euros dont 300 000 euros pour la collecte.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers
par lecture des chronotachygraphes

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des « chronotachygraphes ».

2. Service producteur

Service de l'Observation des Statistiques (SOeS)
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)
Commissariat Général du Développement Durable

Co-financeur :

Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la Mer (DGITM)
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE)

3. Service réalisant la collecte

La collecte de l'enquête est sous-traitée à un prestataire privé.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête chronotachygraphes, dont la durée de validité du label expire en 2015.

En 1994, à la suite de conflits sociaux très durs dans le secteur du transport routier de marchandises, l'administration s'est engagée, dans le cadre d'un « contrat de progrès », à mettre en place un dispositif d'observation sociale nationale et régionale des conditions de travail dans ce secteur.

Le dispositif national a reposé, jusque mi-2003, sur deux enquêtes complémentaires :

- une enquête pluriannuelle lourde, réalisée par l'Inrets tous les six ans environ (la dernière date de 2004).
- une enquête conjoncturelle « au bord des routes », d'exploitation trimestrielle, qui interrogeait les conducteurs, interrompue mi-2003 en raison d'un biais de sélection, dans la mesure où seuls les conducteurs effectuant des trajets sur d'assez longues distances étaient susceptibles d'être interrogés. Elle a été remplacée par l'enquête dite « chronotachygraphes ».

De 2006 à 2008, une enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs routiers de poids lourds a été réalisée par le SOeS.

L'enquête « chronotachygraphes » est réalisée sous sa forme actuelle depuis 2002 (portant sur l'année 2001). Elle a été examinée en opportunité et au Comité du label en 2002, 2007 et 2011 (avis d'opportunité n° 108/D030 daté du 22 juillet 2011).

En 2005, son champ s'est étendu aux secteurs de la messagerie fret express et de la location de camions avec chauffeurs, pour former celui dit du « transport routier de fret élargi ».

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête de 2013 a donné lieu à plusieurs publications sur le site internet du SOeS

- « La durée de service des conducteurs routiers de fret poids lourds en 2013 » - Chiffres et statistiques n°589, décembre 2014, Commissariat général au développement durable / Service de l'observation et des statistiques,
- deux fiches dans le Bilan social annuel du transport routier de marchandises - collection Références, Commissariat général au développement durable, décembre 2014.

Ce format de diffusion est inchangé depuis 2010. Il est envisagé de publier trimestriellement les résultats de l'enquête.

6. Objectifs généraux de l'enquête, et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête « chronotachygraphes » est de recueillir des données permettant de calculer de manière régulière et objective la durée du travail des conducteurs routiers de poids lourds et ses composantes, afin d'informer les partenaires sociaux de ses évolutions. Les données collectées sont définies légalement et enregistrées dans un dispositif technique obligatoire appliqué aux poids lourds et aux conducteurs.

Le cadre juridique de la durée du travail des personnels roulants salariés des entreprises de transport routier de marchandises comprend des dispositions communautaires (règlement (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 sur les temps de conduite, de pause et de repos dans le domaine des transports par route et la directive 2002/15/CE du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier) et des dispositions législatives et réglementaires nationales. Des dispositions spécifiques au transport routier sont prévues par plusieurs articles de la partie législative du code des transports qui assurent notamment la transposition de la directive 2002-15 précitée et par le décret n° 83-40 du 26 janvier 1983, relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de marchandises.

Thèmes abordés :

Cette enquête traite de la durée de service des conducteurs routiers, qui se décompose en temps de conduite, temps de travail autres que conduite (entretien du camion, chargement) et temps d'attente (périodes pendant lesquelles les conducteurs n'effectuent aucun travail et ne sont pas tenus de rester à leur poste, sauf pour répondre à des appels éventuels afin d'entreprendre ou de reprendre la conduite ou d'autres travaux). Elle recueille également le nombre de kilomètres parcourus (lorsque le dispositif automatique le permet), le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est demandée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM). Elle est co-financée par la DGITM et le SOeS.

Les résultats de ce dispositif de suivi régulier (couple « enquête annuelle / enquête chronotachygraphes ») sont destinés aux administrations, aux organisations professionnelles et syndicales, aux universitaires et chercheurs s'intéressant aux conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

Cette enquête est purement française. Elle n'est pas liée à un règlement statistique européen. Sa création est la conséquence des engagements pris par l'État lors de la signature de l'accord de sortie du conflit social dans le transport routier de marchandises (accord du 23 novembre 1994).

Cette enquête est inscrite et souhaitée dans le rapport du CNIS sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports (cf. *supra*). Elle est présente dans le programme annuel de travail présenté au Cnis.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Apport à la connaissance du domaine

Il n'existe pas de source alternative dans le domaine des conditions de travail des conducteurs de poids lourds marchandises dont le métier et les conditions d'exercice sont très spécifiques (travail non sédentaire, avec des découchés fréquents, fortement encadré par la loi française et européenne, avec une définition juridique particulière du temps de travail, largement sujet aux aléas de la circulation routière). La durée du travail et la question délicate de son observation est un enjeu important dans le domaine du transport routier. L'enquête permet d'abord d'estimer le nombre de conducteurs poids-lourds employés en France dans les entreprises de transport routier de marchandises et leur répartition entre grands routiers et conducteurs sur courte distance. En second lieu et c'est son apport principal, elle permet de connaître la durée effective de travail et de conduite de ces derniers. Cet éclairage quantitatif objectif sert dans les négociations salariales et sur les conditions de travail. En particulier, il éclaire sur le partage entre temps de conduite et temps consacré à d'autres travaux (objet de nombreux débats entre partenaires sociaux).

Apport par rapport à d'autres sources

Les deux sources existantes dans le domaine de l'**emploi** des conducteurs routiers sont les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) et l'Enquête Structurelle Annuelle (ESA) réalisée par l'Insee. Dans ce domaine, l'enquête « chronotachygraphes » complète les DADS qui ne permettent pas de repérer les conducteurs routiers de poids-lourds de plus de 3,5 T de PTAC (profession beaucoup plus réglementée que celle des conducteurs de véhicules utilitaires légers – PTAC inférieur ou égal à 3,5 T)

ni de distinguer en leur sein les conducteurs « grands-routiers » des conducteurs « courte distance ». Du côté de l'ESA, cette distinction n'est pas faite non plus dans l'effectif salarié.

L'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo) réalisée par la Dares couvrent l'ensemble des salariés d'établissements exerçant dans le « transport et l'entreposage » (aérien, manutention, transport ferroviaire ...). Cependant elle ne tient pas compte des spécificités du transport routier de marchandises en termes de définition du temps de travail et d'horaires.

L'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs routiers (EACT), réalisée par le SOeS avec l'appui de la DGITM est ponctuelle et déclarative, elle aborde les autres composantes des conditions de travail (modalités d'exercice de la profession, rémunération, formation...). Cette enquête a été réalisée en 2006, 2007 et 2008 mais a été abandonnée depuis.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le suivi social des professions du transport routier de marchandises. Elle est en particulier publiée dans le « Bilan social du transport routier de marchandises », publication annuelle qui regroupe l'ensemble des éléments utiles à la négociation collective entre partenaires sociaux :

- Emploi, salaires (DADS, estimations d'emploi Insee, Acoess),
- Durée du travail (enquête chronotachygraphes),
- Conditions de travail (travail atypique (enquête emploi Insee), accidents du travail (CNAM), accidentalité routière (ONISR).
- Formations, qualifications (CEREQ, DGITM, OPTL, Insee)
- Marché du travail (Offres et demandes d'emploi – Pôle Emploi)

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête porte sur les conducteurs de poids lourds salariés dans les entreprises de transport routier de marchandises dit « élargi ». L'unité statistique interrogée est l'établissement employeur.

En début d'année, une enquête annuelle préliminaire permet de déterminer le champ des conducteurs routiers de poids lourds marchandises de plus de 3,5 tonnes des secteurs du transport routier de marchandises dit « élargi ». Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 400 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 24 000 conducteurs salariés.

La collecte des enregistrements chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 700 conducteurs salariés d'environ 150 établissements. L'échantillon est renouvelé au quart chaque trimestre.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est celui des conducteurs salariés des établissements du « transport routier de marchandises élargi » défini par quatre activités de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rev2 : 49.41A : Transport routier de fret interurbain, 49.41B : Transport routiers de fret de proximité, 49.41C : Location de camions avec chauffeurs et 52.29A : Messagerie et fret express). Toutes les tailles d'établissement sont interrogées.

Il exclut donc les conducteurs non salariés ainsi que les conducteurs salariés des établissements dont l'activité principale n'est pas dans le transport routier de marchandises « élargi », c'est-à-dire essentiellement le transport pour compte propre.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole + départements et régions d'outre-mer), à l'exception de Mayotte.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le fichier poste DADS de l'année N-2 ; il s'agit d'une version « préliminaire » qui permet d'obtenir des informations nominatives des conducteurs.

14. Mode de collecte

Actuellement, l'enquête annuelle comme les vagues trimestrielles sont des enquêtes papier distribuées par voie postale.

Lors de l'enquête trimestrielle (en continu), l'établissement renvoie pour une liste de conducteurs le questionnaire papier rempli et les données chronotachygraphes issues du dispositif légal d'enregistrement automatique des temps de travail.

Ces données se présentent sous la forme d'enregistrements électroniques ou de disques papier (enregistrements analogiques).

Actuellement, les fichiers issus des chronotachygraphes numériques sont soit gravés sur CD-Rom et renvoyés avec le questionnaire, soit renvoyés par mail. Les chronotachygraphes analogiques sont renvoyés au prestataire par voie postale avec le questionnaire. Ils sont restitués à l'établissement après lecture (obligation légale de l'employeur de mettre à disposition de l'autorité de contrôle les « chronotachygraphes » de ses conducteurs).

En 2015, le Soes prévoit la mise en place d'un site internet de collecte des questionnaires trimestriels et des fichiers numériques issus des chronotachygraphes. Le démarrage de ce mode de collecte pourrait intervenir en septembre 2015, pour la collecte des données portant sur les mois du deuxième trimestre 2015.

15. Date et périodicité de la collecte

La partie annuelle de l'enquête portant sur les conducteurs présents au début de l'année N se déroule au premier semestre de l'année N.

La partie en continu de l'enquête se déroule sur les quatre trimestres de l'année. Elle débute 45 jours après la fin du trimestre.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

L'enquête n'est pas obligatoire. Le temps de réponse médian s'élève à 10 minutes pour l'enquête annuelle et à 60 minutes pour l'enquête trimestrielle.

17. Instances de concertation (comitologie)

Au moment de la mise en place de l'enquête « chronotachygraphes » un groupe de pilotage spécifique a été mis en place. Il a associé l'administration (service statistique du ministère, directions d'administration centrale concernées), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées. Il n'est pas prévu de les recontacter pour la mise sur internet de l'enquête.

Actuellement, le SOeS et la DGITM (direction opérationnelle du MEDDE) suivent les résultats.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé (1)	Remarques
Principaux résultats : « Chiffres et statistiques »	Automne de l'année N+1	France entière	Diffusion du bilan des quatre trimestres de l'année et mise à disposition de séries longues sur le site internet du SOeS.
Fiches du Bilan social du transport routier de marchandises	Décembre	France entière	Publication de référence

Les établissements sollicités lors de la vague annuelle reçoivent une fiche présentant les principaux résultats de l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 4 mois cadre A en équivalent temps plein.

Coûts de collecte : la collecte est réalisée par un prestataire externe ; le marché de l'enquête « chronotachygraphes 2013 » réalisée en 2014 s'est élevé à 117 000 euros hors taxes. Ce coût est partagé à parts égales entre le SOeS et la DGITM.

La collecte comprend envoi, réception, saisie des questionnaires et lecture des chronotachygraphes, contrôle, rappel, respect des quotas et mise à disposition de fichiers cohérents et de rapports associés.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête sur les entreprises et le développement durable

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les entreprises et le développement durable.

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques du Commissariat au développement durable (CGDD) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

3. Service réalisant la collecte

Insee – Pôle Enquêtes Entreprises (Direction régionale de Midi-Pyrénées).

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête réalisée par l'Insee sur le même thème en 2011, ayant reçu le label d'intérêt général assorti de l'obligation de réponse.

L'enquête de 2011 était une enquête nouvelle, elle s'inscrivait dans le contexte du Grenelle de l'environnement, qui avait fait émerger un renouvellement important des politiques en matière de développement durable.

L'objectif en 2011 était de comprendre et d'observer la mise en place et l'application de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) au sein des entreprises, et aussi au sein des groupes et des réseaux. Elle visait à mesurer et expliquer les différents degrés d'implication des entreprises dans une démarche de développement durable et ce dans chacune de ses dimensions (sociale, sociétale, environnementale et gouvernance).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'échantillon de l'enquête 2011 était tiré dans une base de sondage construite à partir du répertoire Sirene. La méthode d'échantillonnage était un sondage aléatoire stratifié selon le secteur d'activité et les tranches d'effectifs. Les unités légales de 500 salariés et plus et les entreprises cotées de 10 salariés et plus étaient interrogées exhaustivement.

L'échantillon de l'enquête regroupait 12 000 unités : 11 000 unités légales « simples », 1 800 têtes de groupes et 300 têtes de réseaux (1 000 unités étaient à la fois unités simples et têtes de groupes ou de réseau). L'enquête couvrait les activités des secteurs principalement marchands non financiers non agricoles : divisions B à N (excepté la division K) et des divisions 95-96 de la section S de la NAF rev2. Le taux de réponse global était de 80 %.

Le temps de réponse médian était de 15 minutes et la moyenne de 17 minutes.

La fiche qualité et la description de l'enquête est disponible sur le site insee.fr, rubrique -> Définitions et méthodes -> Sources et méthodes -> Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (Enquête sur le) / (EnDD)

Les résultats ont fait l'objet de deux publications de l'Insee en 2012 :

« La responsabilité sociétale des entreprises : une démarche déjà répandue », *Insee Première* n°1421, novembre 2012, disponible sur le site [insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1421) : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1421

« Données détaillées sur les entreprises et le développement durable en 2011 », *Insee Résultats* n°62, novembre 2012, disponible sur [insee.fr](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=endd2011) : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=endd2011

Plusieurs équipes de chercheurs ont eu accès aux données via le comité du secret pour diverses études en cours (ex : les pratiques de RSE des entreprises françaises, lien entre leurs performances sociétales et leurs performances financières ; les entreprises et les instruments économiques des politiques environnementales ; un rapprochement entre engagement RSE et innovation ; les relations entre les parties prenantes et les actions spécifiques en matière de Développement Durable...).

6. Objectifs généraux de l'enquête, et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête de 2016 est de mesurer l'implication des entreprises dans une démarche de développement durable dans ses différentes dimensions (environnementale, sociale, économique...).

Elle permettra de fournir un état des lieux sur un champ large permettant à l'avenir de situer l'impact du développement des politiques publiques sur cette implication.

L'expérience de l'enquête de 2011 d'une part, et l'évolution du débat public d'autre part incitent à faire évoluer l'enquête pour :

- prendre en compte la nouvelle définition de la RSE adoptée par la commission européenne fin 2011, qui ne situe plus la démarche au delà des obligations légales, et la Directive européenne du 22 octobre 2014 ;
- prendre en compte les travaux de la plate-forme RSE et ceux du SOeS expertisant les rapports de gestion rendus obligatoires par le décret du 24 avril 2012 ;
- tirer les enseignements de l'enquête de 2011, notamment améliorer la pertinence et la précision du questionnement en lui donnant une orientation moins déclarative et approfondir le volet « sociétal » et particulièrement dans les relations des entreprises avec leurs fournisseurs ou sous-traitants, y compris à l'étranger ;
- intégrer au champ les activités financières et leur problématique.

Le questionnaire abordera à partir de questions principalement qualitatives, les thèmes suivants :

- le social, dont la lutte contre les discriminations dans l'entreprise, le dialogue social ;
- le sociétal : relations avec les clients, les fournisseurs, la société civile ;
- la gouvernance d'entreprise et l'organisation interne ;
- l'environnemental : lutte contre le changement climatique, sobriété dans la gestion des ressources et de l'énergie, préservation de l'environnement naturel.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est destinée à alimenter le débat public, notamment dans le contexte de la loi « Grenelle 2 », article 225 et de la création de la Plateforme RSE en 2013.

La Plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises a été installée le 17 juin 2013 par le Premier ministre. Groupe de travail permanent de France Stratégie - Commissariat général à la stratégie et à la prospective, cette Plateforme est un lieu de débat inter-institutionnel. Une de ses missions est de collecter et d'exploiter les rapports RSE rendus obligatoires par le décret du 24 avril 2012, pour les entreprises cotées ou dépassant certains seuils (d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de total de bilan). Mais ces rapports sont dispersés et difficilement exploitables (cf réunion de la commission « Environnement et développement durable » du Cnis du 26/05/2014, point d'information sur la faisabilité d'une collecte normalisée des informations contenues dans les rapports sur la responsabilité sociétale des entreprises).

Les avis de moyen terme des commissions « Entreprises et stratégie de marché » (avis n°4 et 3) et « Environnement et développement durable » (avis n°2) soulignent l'intérêt du Cnis pour une production régulière de résultats sur la responsabilité sociétale des entreprises.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas d'autre enquête sur le même sujet dans le service statistique public. L'approche intégrée des pratiques des entreprises dans les différentes dimensions de la RSE en fait l'originalité. Les concepteurs de l'enquête veilleront à la pertinence des interrogations dans ces différentes dimensions, et notamment à la non-redondance avec des interrogations déjà existantes par ailleurs (conditions de travail dans l'entreprise, ou traitement des déchets par exemple).

9. Insertion dans un système d'information

Enquête thématique aperiodique.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête portera sur les unités légales.

11. Champ de l'enquête

Les unités interrogées seront les unités légales d'au moins 10 salariés comme lors de la 1ère enquête ou d'au moins 20 salariés comme il a été proposé au premier comité de concertation.

Les secteurs enquêtés correspondent aux sections B à N et les divisions 95-96 de la section S de la NAF rev2.

Contrairement au champ de l'enquête de 2011, et à la suite de discussions menées lors d'un premier comité de concertation, il est prévu d'inclure les activités financières et d'assurances (section K).

12. Champ géographique de l'enquête

France entière. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est tirée à partir du répertoire Sirius. La taille d'échantillon envisagée est de l'ordre de 11 000 unités légales, comme en 2011. L'échantillon sera stratifié par secteur d'activité et taille d'unité légale, et exhaustivité au-delà d'un certain seuil.

14. Mode de collecte

Par internet et voie postale si nécessaire (ce second cas est relativement rare : en 2011, 90 % des répondants ont choisi la réponse par internet).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte devrait commencer en juin 2016. L'enquête est apériodique.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Compte tenu de l'introduction prévue de quelques variables quantitatives, le temps de réponse médian devrait être un peu supérieur à celui de l'enquête de 2011 mais restera inférieur à 30 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Une large concertation a débuté au début de 2015.

Un premier comité élargi de concertation s'est réuni en février 2015. Outre l'Insee et le SOeS, il a rassemblé des membres de la Plate-forme RSE (y compris représentant des ONG), des représentants des entreprises (CCI Paris Ile-de-France), de la Banque de France, de la Dares, du SEEIDD (service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable du CGDD) et des chercheurs.

Des représentants du Medef et des organisations syndicales, conviés mais n'ayant pas pu participer à cette première réunion, seront consultés dans les semaines suivantes, ainsi que des représentants des agences de notation extra-financière et du Défenseur des droits.

Deux ou trois réunions et des entretiens bilatéraux sont prévus avant la collecte pour l'établissement du questionnaire.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une première publication de résultats agrégés (Insee Première) est visée au 2^{ème} semestre 2017. Elle sera suivie de la production de résultats détaillés (Insee Résultats). La base de données redressées de l'enquête sera ensuite mise à disposition des chercheurs par le CASD.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains Insee (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

	A	B	C
Préparation de l'enquête (y compris le développement des applications de saisie et de gestion)	1,00	0,30	
Collecte	0,50	3	4
Post-collecte	0,80		

Si les moyens informatiques ne sont pas disponibles en interne, le développement des applications de saisie et/ou de gestion pourra être confié à une société prestataire.

Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête et les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 30 000 euros.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics.

2. Service producteur

Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie assure la maîtrise d'ouvrage de cette enquête.

3. Service réalisant la collecte

Le « Service Identification Professionnelle et Enquête » (SIPE) de la fédération nationale des travaux publics (FNTP) assure la maîtrise d'œuvre de cette enquête.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête mensuelle précédente. Cette enquête existe depuis 1954 (arrêté ministériel du 4 novembre 1954 qui donne l'agrément à la FNTP pour la réalisation d'opérations statistiques sous l'autorité du Medde).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La FNTP transmet chaque mois à l'Insee, le nombre total des heures travaillées (hors intérim) qui est nécessaire au calcul de l'indice de la production dans la construction qui permet de répondre au règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005). La FNTP communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels élaborés l'Insee.

Le FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans sa note de conjoncture mensuelle.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif de fournir des indicateurs mensuels de l'activité de génie civil (42, NAF rév.2) et la partie travaux publics des travaux de construction spécialisés (43, NAF rév.2). L'objectif est donc de décrire l'activité de « travaux publics » dans son ensemble ainsi que les contributions des « branches » 42 et 43 à cet agrégat. Ainsi, la nomenclature de diffusion des résultats de l'enquête sera adaptée à l'évolution future du règlement européen STS qui prévoit la fourniture d'indicateurs d'activité par les États membres selon les divisions de la NAF rév 2 (41, 42, 43), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'enquête ne mesurant que l'activité de travaux publics dans son ensemble.

Pour mesurer l'activité des entreprises, dix questions sont posées chaque mois aux entreprises enquêtées. Elles sont le nombre d'ouvriers, les heures travaillées sur les chantiers, la masse salariale, le nombre d'heures travaillées par les intérimaires, les heures chômées, le total des heures payées, le nombre de jours ouvrés dans le mois et les marchés conclus au cours du mois, le montant de marchés conclus en métropoles, le montant hors taxes des factures émises au cours du mois.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public, etc.) et utilisateurs potentiels des résultats

Les dix questions posées dans le cadre de cette enquête contribuent à mesurer l'activité de travaux publics. L'indice d'activité France métropolitaine qui résulte de ce questionnaire constitue la base de l'indice de la production dans la construction (pour la partie relative aux travaux publics) élaboré par l'INSEE et transmis à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005) et selon les divisions 41, 42, 43 dans le futur règlement.

Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture dans les travaux publics.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les indicateurs conjoncturels élaborés dans le cadre de cette enquête complètent les apports qualitatifs de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'Insee (maîtrise d'œuvre FNTP) et de l'enquête mensuelle de conjoncture de la banque de France qui recueillent les opinions des chefs d'entreprises sur l'évolution de l'activité, ainsi que les enquêtes structurelles d'entreprises (ESA). L'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social fournit des informations sur les évolutions de salaires dans les divisions 41, 42 et 43.

Avec l'enquête mensuelle d'activité dans le bâtiment du SOeS (maîtrise d'œuvre FFB), l'enquête permet un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction hors promotion immobilière.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics est menée en parallèle de celle sur l'activité dans le bâtiment menée par le SOeS (maîtrise d'œuvre FFB). Les deux enquêtes se complètent pour couvrir l'ensemble de l'activité de BTP. Les questionnaires sont quasi identiques et les plans de sondage sont coordonnés afin de fournir des résultats selon la nomenclature d'activité NAF rév.2. En outre, le traitement de la non réponse sera homogène pour les deux enquêtes.

10. Unité statistique

L'enquête mensuelle concerne toutes les entreprises qui effectuent des Travaux Publics à titre principal ou secondaire. L'unité enquêtée est l'entreprise (unité légale).

11. Champ de l'enquête

Les entreprises concernées sont celles qui ont une activité de Travaux Publics. Leur code NAF rev 2 relève essentiellement des divisions 41, 42 et 43.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour assurer la cohérence des échantillons des enquêtes d'activité dans les travaux publics et dans le bâtiment, un échantillon unique pour les deux enquêtes sera tiré par l'Insee (à compter de l'année 2016) dans la base de sondage Sirius. Cette solution permettra :

- i) de coordonner le tirage de l'échantillon avec les autres enquêtes sur le système productif français afin de limiter la charge d'enquêtes qui pèse sur les entreprises ;
- ii) de bénéficier des compétences et de la rigueur statistique de la DMCSI pour optimiser la taille de l'échantillon tout en conservant un niveau de précision équivalent à celui des précédentes enquêtes ;
- iii) de tirer dans une base statistique et non dans une base administrative (caisses de congés payés) ;
- iv) de coordonner les deux échantillons pour produire des résultats sur les NAF 41.2, 42 et 43.

L'échantillon sera stratifié a minima par activité, par tranche de taille et par région. Les entreprises les plus importantes en termes d'effectifs seront interrogées de manière exhaustive.

Comme c'est le cas aujourd'hui, les entreprises de moins de 10 salariés seront échantillonnées. La taille de l'échantillon ne dépassera pas la taille actuelle de l'échantillon (2 600 entreprises).

L'échantillon devrait être renouvelé au quart tous les ans (hors strate exhaustive).

14. Mode de collecte

L'enquête est effectuée par voie postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La périodicité de l'enquête est mensuelle et les résultats sont publiés dans un délai de deux mois (au début du mois M+3).

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire est léger puisqu'il ne comporte que dix questions. Il peut, en fonction de la taille de l'entreprise et de son organisation, faire appel à des services différents au sein d'une même entreprise :

- le service des ressources humaines pour les six premières questions relatives aux heures et aux salaires ;
- le service financier ou la direction générale pour les chiffres d'affaires et les marchés conclus.

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 15 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de pilotage réunit régulièrement la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Ce comité de pilotage invite en cas de besoins les utilisateurs de l'enquête, en particulier l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1		France métropolitaine	Transmission aux comptes trimestriels de l'Insee (montant des factures émises dans le mois)
3-4	Mensuelle	France métropolitaine	<i>Chiffres et statistiques</i> du SOeS. Note de conjoncture de la FNTP
5	Mensuelle	France métropolitaine	Site internet du SOeS et de la FNTP

* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le SOeS (maîtrise d'ouvrage) consacre 0,2 ETP (cadre A) au suivi des enquêtes.

L'impression et la mise sous plis de l'enquête sont réalisées en interne par le service reprographie de la FNTP. Deux gestionnaires de niveau B à plein temps sont responsables du dépouillement, de la relecture, des relances et des vérifications téléphoniques auprès des entreprises, de la saisie des questionnaires.

Le responsable des enquêtes au sein du SIPE vérifie les fichiers de saisie avant envoi pour exploitation à TNS-SOFRES, reçoit et vérifie les résultats avant communication au Service des Affaires Économiques de la FNTP qui réalise une note de conjoncture. En 2014, le coût d'exploitation externe est de 44 040 euros TTC. Les frais d'enveloppes, d'enveloppes T et frais postaux représentent un total de 58 000 euros en 2013. Le coût de l'enquête est donc de 102 000 euros hors frais de personnel pour la FNTP.

20. Procédures particulières

Néant.

FICHE DE PRÉSENTATION
Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment

2. Service producteur

Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

3. Service réalisant la collecte

Le Service Informatique et Statistique de la Fédération Française du Bâtiment.

4. Historique de l'enquête

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment a été instituée en 1947. Un arrêté du 16 juillet 1956 officialisait les indices départementaux de salaires pour le secteur du Bâtiment. Un deuxième arrêté, daté du 13 octobre 1959, a étendu le domaine de l'enquête aux activités de Travaux Publics. Par l'arrêté du 17 mars 1980, les indices départementaux ont été remplacés par des indices régionaux de salaires du BTP tels qu'ils sont publiés aujourd'hui.

En 2012, une question concernant le temps de réponse à l'enquête et le logo de la Statistique publique ont été ajoutés au questionnaire, répondant ainsi aux préconisations des Assises de la Simplification (avril 2011).

En 2013, la question sur les entrées de commandes a été supprimée du questionnaire puisque l'indice entrées de commandes ne faisait plus partie des indicateurs court-terme européens.

Le dernier passage de l'enquête devant le Comité du Label a eu lieu en 2010.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête permet de calculer mensuellement les indicateurs suivants :

- les indices de salaires régionaux des ouvriers du BTP ;
- les indices régionaux d'heures travaillées (des ouvriers du Bâtiment) ;
- les indices régionaux d'emploi (des ouvriers du Bâtiment) ;
- la durée hebdomadaire du travail des ouvriers du Bâtiment par région ;
- l'indice entrées de commandes (arrêté fin 2012).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif de fournir des indicateurs mensuels de l'activité de construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (41.2, NAF rév.2) et de la partie bâtiment des travaux de construction spécialisés (division 43, NAF rév.2). L'objectif est donc de décrire l'activité du « bâtiment » dans son ensemble ainsi que les contributions des « branches » 41.2 et 43 à cet agrégat. Ainsi, la nomenclature de diffusion des résultats de l'enquête sera adaptée à l'évolution future du règlement européen STS qui prévoit la fourniture d'indicateurs d'activité par les États membres selon les divisions de la NAF rév 2 (41, 42, 43), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'enquête ne mesurant que l'activité du bâtiment dans son ensemble.

Pour mesurer l'activité des entreprises, huit questions sont posées chaque mois aux entreprises enquêtées. Ces questions sont le nombre d'ouvriers, les heures travaillées sur les chantiers, la masse salariale, le nombre d'heures travaillées par les intérimaires, les heures chômées, le total des heures payées, les facturations émises et les marchés conclus au cours du mois.

La déclinaison régionale des résultats permet de mesurer l'activité des entreprises du bâtiment dans chaque région. Ce sont les seuls indicateurs conjoncturels régionaux de l'activité des entreprises du

bâtiment. Ils sont très utilisés par les professionnels pour construire le diagnostic conjoncturel en région, posé notamment par les cellules économiques régionales de la construction (Cerc).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Les huit questions posées dans le cadre de cette enquête contribuent à mesurer l'activité du bâtiment. L'indice d'activité France métropolitaine Entière qui résulte de ce questionnaire constitue la base de l'indice de la production dans la construction (pour la partie relative au bâtiment) élaboré par l'INSEE et transmis à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de court terme (règlement CE n° 1165/98 du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° 1158/2005 du conseil du 6 juillet 2005) et selon les divisions 41, 42, 43 dans le futur règlement. Les indices d'activité et d'emploi sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de la conjoncture du bâtiment.

La déclinaison des indicateurs au niveau régional est un atout précieux pour les décideurs locaux.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le service statistique public et la Banque de France réalisent des enquêtes permettant un suivi de la conjoncture dans le secteur de la construction :

- l'enquête mensuelle d'activité dans les travaux publics du SOeS (maîtrise d'œuvre FNTP) ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee pour les entreprises de 10 salariés et plus ;
- l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie des travaux publics de l'Insee (maîtrise d'œuvre FNTP) ;
- l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France ;
- l'enquête trimestrielle ACEMO du Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le bâtiment est menée en parallèle de celle sur l'activité dans les travaux publics menée par le SOeS (maîtrise d'œuvre FNTP). Les deux enquêtes se complètent pour couvrir l'ensemble de l'activité de BTP. Les questionnaires sont quasi identiques et les plans de sondage sont coordonnés afin de fournir des résultats selon la nomenclature d'activité NAF rév.2. En outre, le traitement de la non réponse sera homogène pour les deux enquêtes.

10. Unité statistique

L'unité économique interrogée est l'entreprise (unité légale). Elle concerne toutes les entreprises qui ont une activité dans le bâtiment à titre principal ou secondaire.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant une activité dans le bâtiment. Leur code APE (nomenclature NAF rév. 2) correspond essentiellement au secteur de la construction (divisions 41, 42 et 43).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre l'ensemble de la France Métropolitaine (hors Corse). La plupart des résultats ont une déclinaison régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour assurer la cohérence des échantillons des enquêtes d'activité dans le bâtiment et dans les travaux publics, un échantillon unique pour les deux enquêtes sera tiré par l'Insee (à compter de l'année 2016) dans la base de sondage Sirius. Cette solution permettra :

- i) de coordonner le tirage de l'échantillon avec les autres enquêtes sur le système productif français afin de limiter la charge d'enquêtes qui pèse sur les entreprises ;

- ii) de bénéficier des compétences et de la rigueur statistique de la DMCSI pour optimiser la taille de l'échantillon tout en conservant un niveau de précision équivalent à celui des précédentes enquêtes ;
- iii) de tirer dans une base statistique et non administrative comme c'est le cas aujourd'hui ;
- iv) de coordonner les deux échantillons pour produire des résultats sur les NAF 41.2, 42 et 43.

Les entreprises de moins de 10 salariés aujourd'hui exclues du champ de l'enquête seront intégrées à partir de 2016. Ces entreprises représentent en effet 37 % du chiffre d'affaires du secteur de la construction hors promotion immobilière (Naf rév.2 : 41.2) et 46 % du chiffre d'affaires du seul secteur des travaux de construction spécialisés (NAF rév.2 : 43). En outre, les évolutions conjoncturelles de l'activité de ces petites entreprises sont susceptibles d'être différentes de celles des entreprises plus importantes.

L'échantillon sera stratifié a minima par activité et par tranche de taille. Les entreprises les plus importantes en termes d'effectifs seront interrogées de manière exhaustive.

La taille de l'échantillon ne dépassera pas la taille de l'échantillon actuel (7 500 entreprises).

L'échantillon devrait être renouvelé au quart tous les ans (hors strate exhaustive).

14. Mode de collecte

L'enquête est effectuée aujourd'hui par voie postale, mais une évolution vers une collecte internet pourra être envisagée.

15. Date et périodicité de la collecte

La périodicité de l'enquête est mensuelle et les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi (vers le 15 - 20 du mois M+3).

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse à l'enquête est en moyenne de 13 minutes et 40 secondes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de pilotage réunit régulièrement la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Ce comité de pilotage invite en cas de besoins les utilisateurs de l'enquête, en particulier l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion *	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
1	Mensuelle	France métropolitaine	Les indices d'heures travaillées entrent dans le calcul des IPI transmis à Eurostat
2	Non		Les données détaillées ne sont pas diffusées
3	Mensuelle	Région et France métropolitaine	- SOeS : Diffusion des indicateurs d'activité dans un <i>Chiffres et statistiques</i> - Des indices de salaires régionaux sont publiés au Bulletin officiel de la DGCCRF. - Tous les indices sont diffusés par mail, sur le site internet de la FFB et dans des brochures FFB (note de conjoncture, indicateurs sociaux, ...)
4	Trimestrielle	France métropolitaine	SOeS : note de conjoncture sur l'immobilier
5	Mensuelle		Site internet du SOeS et de la FFB

* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources::
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre de l'enquête est effectué et financé par la FFB. Les ressources humaines de la FFB représentent $\frac{1}{4}$ de cadre supérieur, 1 cadre A et 6 gestionnaires d'enquête (niveau B). Le suivi de l'enquête au SOeS (maîtrise d'ouvrage) est de 0,2 ETP.

20. Procédures particulières

Néant.